

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 16

présents : 11

votants : 14

l'An deux mille vingt-cinq
le 22 septembre 2025 à 17h30,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2025

PRESENTS : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, Mme Olga BOFILL, M. Sylvian BELIN, M. Cyril GILLES, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES, Mme FERRAT à Mme GUYONNAUD, M. LAZARD à M. GEVAUDAN

Délibération n°2025 - 71

OBJET : Création d'un emploi d'adjoint principal d'animation de 1ère classe

M. le Maire informe le Conseil qu'un agent est promouvable à l'avancement de grade. Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En cohérence avec les lignes directrices de gestion et les ratios d'avancement, M. le Maire propose la création d'un emploi d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe au bénéfice de cet agent.

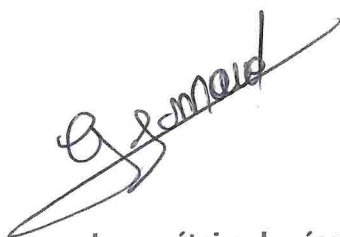
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La création des postes tels que présentés ci-dessus à compter du 01/10/2025 ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250922-76_71-DE
Reçu le 30/09/2025